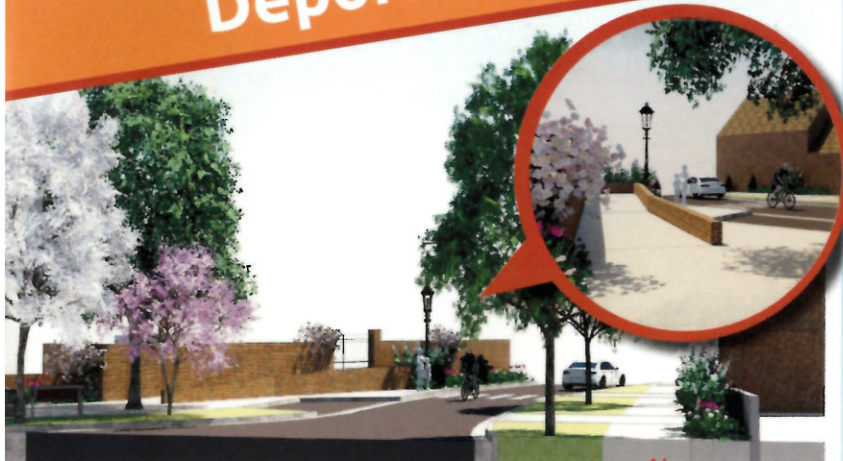


Aménagement du Centre Bourg



Place des Déportés



Vous trouverez en pages centrales de cette plaquette le **futur aménagement** du centre bourg de notre village. Le secteur des travaux s'étend de la place des Déportés à l'intersection de la route des Saint Martin.

Notre préoccupation majeure est la **sécurité** des personnes : cette réalisation propose un cheminement bien lisible pour permettre aux piétons de s'approprier cet espace urbain avec plus de **sérénité** et de confort.

La **place des Déportés** est entièrement remodelée. La circulation des véhicules y est simplifiée. Un accès au cimetière PMR (Personnes à Mobilité Réduite) est aménagé. Devant les habitations de véritables trottoirs sont créés.

Des places de **stationnement** vont être clairement identifiées rue du Bourg. Devant l'épicerie et le salon de coiffure elles seront éloignées des vitrines pour apporter plus d'aisance aux usagers de ces commerces.

Deux équipements, purement routiers, vont venir s'intégrer à ces travaux, à savoir **deux écluses**, l'une positionnée en aval de la place des Déportés et l'autre route de Vouzon où la bande de roulement, en bien mauvais état, sera rénovée jusqu'à l'entrée du village.

Denis TRÉMAULT,
Maire

Rue du Bourg



La rue du Bourg

○ Une voirie en double sens de 5,50 m avec un revêtement en enrobé noir. Deux poches de stationnements longitudinales de quatre places chacune sont intégrées le long de la voirie.

○ L'entrée du cimetière est mise en valeur par un revêtement de sol différent de celui de la voirie type pavage. Ce changement de revêtement permet de matérialiser au sol l'accès au cimetière.

○ Le frontage accompagne la voirie et vient adoucir le mur en briques tout le long du cimetière.

○ Le chaînage de pavés vient dessiner et rythmer la rue du Bourg. Il permet également de marquer la traversée au niveau des commerces.

○ L'aménagement permet de redonner de la lisibilité et visibilité aux commerces existants, tout en conservant des places de stationnement. Un accès au cimetière est également ouvert.

Devant les commerces

○ L'espace devant le restaurant est plus généreux permettant une terrasse plus grande. Cet aménagement valorise également le patrimoine architectural et apporte une végétalisation.

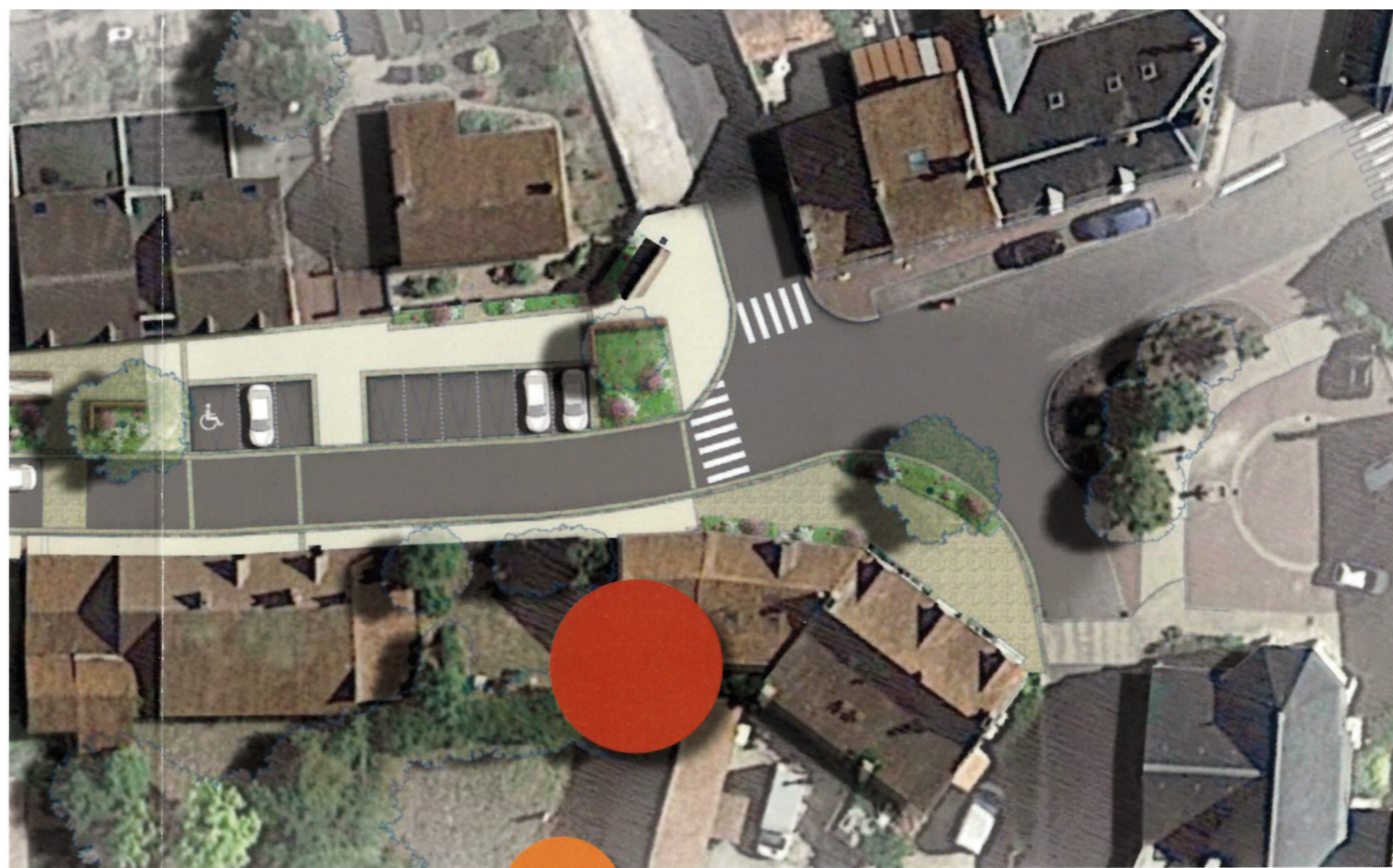
○ Reprise des places de stationnement (8+1 PMR) devant les commerces afin de donner de l'espace aux piétons et dégager la vue des vitrines.

○ Le trottoir d'1,40 m le long des façades au Sud-Ouest permet une circulation piétonne agréable et continue jusqu'à la place des Déportés.

○ Voirie en double sens de 5,50 m avec un revêtement en enrobé noir. Un chaînage de pavés vient séquencer la rue et lui donner du rythme.

○ L'accès au cimetière se fait par une rampe. Sur la variante, la rampe est serrée à gauche le long du mur de clôture du cimetière.

○ Végétalisation sous forme de massifs et de frontages.



Aménagement Place des Déportés

○ Reprise du trottoir Est sur une largeur de 1,40 m qui circule entre un frontage végétal devant le riverain et une bande herbeuse pouvant être gérée de façon extensive qui valorisera la biodiversité.

○ Réaménagement du carrefour avec un STOP simplifiant la giration. Les voiries ont une emprise de 5,50 m pour permettre la bonne circulation de tous les usagers.

○ Création d'une rampe au norme PMR ouvrant sur un nouvel accès du cimetière.

○ Plantation de deux bosquets d'arbres créant une porte d'entrée végétale depuis la route de Marcilly.

○ Création d'une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

○ Création d'un frontage végétal devant les maisons et les clôtures riveraines assurant ainsi une valorisation des franges avec le domaine privé.

○ Marquage des accès aux parcelles privées par la réalisation de chaînages de pavés.

○ Plantation d'un arbre majeur en fond de perspective avec la rue du Bourg.



Aménagement des écluses



Route de la Ferté

Route de Vouzon